

20

Rapport annuel

du service public de prévention et gestion
des déchets ménagers et assimilés

25



SOMMAIRE



RAPPORT ANNUEL

2025



4

LE SMICTOM NORD ALSACE



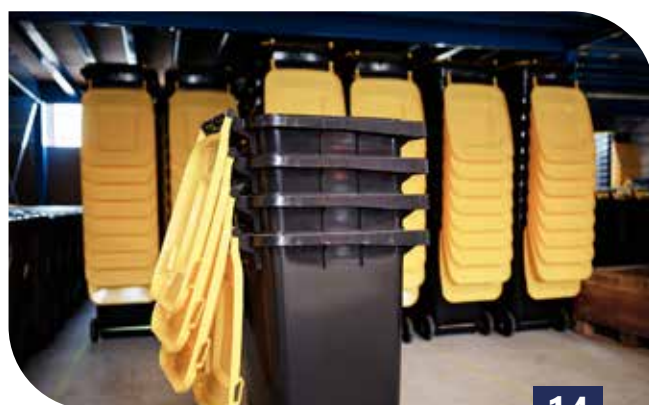
8

PRÉVENTION DES DÉCHETS



24

TRAITEMENT



14

COLLECTE



30

INDICATEURS FINANCIERS

Présentation du SMICTOM

Nature du service public

Service public de prévention et gestion des déchets

Titulaire de la compétence

SMICTOM Nord Alsace

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le traitement des Ordures Ménagères

Siège

54 rue de l'Industrie
67162 WISSEMBOURG
Tél. : 03 88 54 84 00

Statut

Établissement Public Local
Syndicat Mixte



Présentation du SMICTOM

Le SMICTOM Nord Alsace a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 81 communes, soit une population de **90 894 habitants** (INSEE 2022), réparties en 5 Communautés de communes :

- La Communauté de communes de l’Outre Forêt (13 communes, 16 194 habitants)
- La Communauté de communes de la Plaine du Rhin (19 communes, 18 379 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (13 communes, 23 291 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Wissembourg (12 communes, 15 749 habitants)
- La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (24 communes, 17281 habitants)

Il est administré par un organe délibérant regroupant **15 délégués** désignés par les cinq Communautés de communes. L’organe exécutif est composé de **cinq membres permanents** : un Président et 4 Vice-présidents qui ont en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.



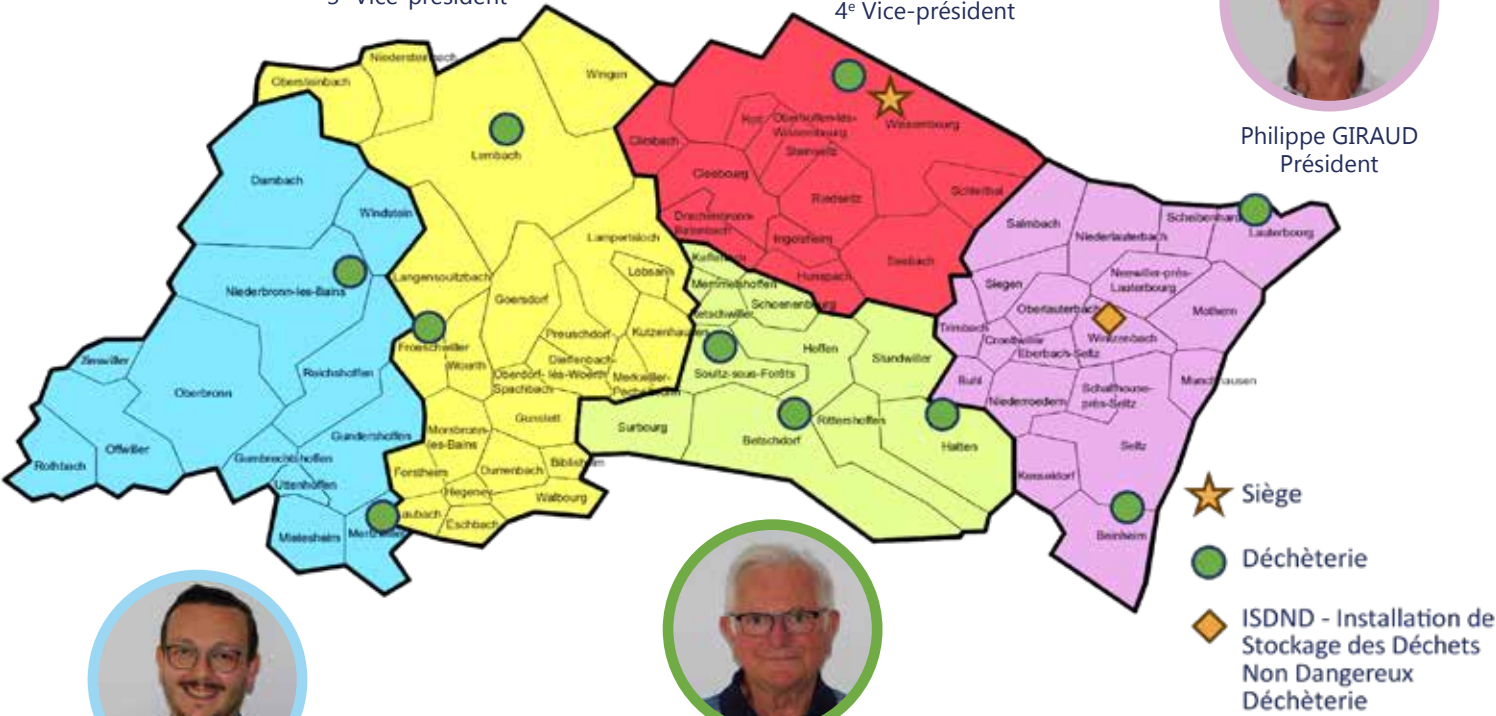
Bernard CHARBAU
3^e Vice-président



Jean-Max TYBURN
4^e Vice-président



Philippe GIRAUD
Président



Victor VOGT
2^e Vice-président



Claude PHILIPPS
1^{er} Vice-président



La typologie de l’habitat est **mixte à dominante rurale**.

Situé dans le département du Bas-Rhin, à la frontière avec l’Allemagne, le territoire du SMICTOM s’étend sur **783 km²**. Sa densité de population est de 116 hab./km², le secteur est donc essentiellement rural voire semi-rural sur certaines communes comme Wissembourg, Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains.

Le SMICTOM Nord Alsace dispose des compétences suivantes :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La collecte et le traitement des emballages recyclables
- La collecte et le traitement des déchets alimentaires
- La gestion de **11 déchèteries**
- La gestion de l’Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach

60 agents au service du territoire de l’Alsace du Nord

42 fonctionnaires
18 contractuels de droit public et saisonniers

62 % d’hommes
38 % de femmes



Prévention et communication

Informé, sensibiliser et accompagner les habitants sont des leviers indispensables pour améliorer les performances de tri et réduire la production de déchets.

À travers des actions menées auprès de tous les publics, le SMICTOM contribue à **faire émerger les éco-citoyens d'aujourd'hui et de demain.**

PLPDMA

6 communes accompagnées

Contrôle de la qualité du tri

16 321 bacs contrôlés

Animations scolaires

Plus de 1 400 élèves sensibilisés

Stands de prévention

12 événements



Prévention - PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le SMICTOM Nord Alsace est engagé depuis 2015 dans une **démarche PLPDMA** et a adopté son plan d'action lors de la Délibération du Bureau en date du 29 octobre 2024.

Il a pour but de **répondre localement aux objectifs réglementaires** en matière de prévention des déchets.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donnait pour objectif une réduction de la quantité de DMA de 10 % entre 2010 et 2020.

Cet objectif a été atteint en 2020 puisque la quantité de DMA produits sur l'aire du SMICTOM a diminué de 16 % entre 2010 et 2020.

Stop pub

Refuser la publicité non sollicitée est l'un des gestes de réduction des déchets les plus faciles à réaliser. Des autocollants STOP PUB sont distribués aux mairies et Communautés de communes. Ils sont à disposition des usagers à l'accueil du SMICTOM et en déchèteries ou lors de leurs animations sur le territoire.

Les ambassadeurs de la prévention et du tri en distribuent également lors de leur présence sur les stands en événements.



Gestion de proximité des biodéchets



La **promotion du compostage individuel** s'est poursuivie en 2025 avec 208 composteurs vendus. Les guides composteur ont animé une formation aux bonnes pratiques du compostage à Beinheim lors de l'événement nationale de la fête du sol vivant.

L'accompagnement des communes vers des pratiques zéro déchet s'est poursuivi. Les ouvriers municipaux des 6 communes accompagnées ont bénéficié d'une **formation à la gestion intégrée des déchets verts**. (Woerth, Lampertsloch, Wingen, Dieffenbach-les-Woerth, Lauterbourg et Niederbronn-les-Bains.)

Eco-Manifestations

L'accompagnement zéro déchet a également permis de sensibiliser les organisateurs d'événements. Un **webinaire d'information sur la thématique des déchets de manifestations** à destination des associations a été co-organisé avec EcoManifestation Alsace. Il a rassemblé une quinzaine de participants.

Le SMICTOM a pris en charge la **labellisation** du Cross de Lauterbourg et de l'événement Mômes en Scènes qui a été élu lauréat Eco'Hopl'Awards 2025.

Stands et ateliers

Les ambassadeurs de la prévention et du tri ont tenu des **stands de sensibilisation** lors d'événements tels que le Printemps des Plantes de Wingen, le F'Estival d'animation à Wissembourg, les Flâneries et Découvertes du Plan d'eau à Reichshoffen ou encore la fête du parc à Woerth.

Plus de 600 personnes ont été rencontrées sur les stands.



Permanences en déchèterie



Une quinzaine de stands d'information ont également été organisés en déchèterie pour **sensibiliser les usagers au tri et à la réduction de leurs déchets**. Les ambassadeurs de la prévention et du tri ont ainsi rencontré **plus de 500 personnes**.

Des **ateliers de sensibilisation** ont été animés par nos services à l'épicerie sociale de Wissembourg, à l'UDAF67, lors du nettoyage de printemps de Lauterbourg et auprès d'adhérents de l'association Oasis Multikulti à Mietesheim.

Communication et sensibilisation

Animations scolaires - KIDITRI

Sur l'année scolaire 2024-2025, les élèves de **11 classes de CE1/CE2** ont participé à la quatrième édition du projet scolaire du SMICTOM Nord Alsace intitulé KIDITRI. Plus de **240 élèves ont été sensibilisés** au tri et à la réduction des déchets à travers 5 animations.

Un concours de création artistique sur les thèmes des jeux a clôturé le projet. L'ensemble des participants à KIDITRI ont été invités par le SMICTOM à une **visite de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach le 19 juin dernier.



D'autres animations ponctuelles ont eu lieu dans les écoles et périscolaires du territoire.

Accompagnement des collèges



Le collège de Wissembourg a été accompagné sur la thématique de la **réduction du gaspillage alimentaire**.

Les élèves de 6e du collège de Soultz-sous-Forêts ont visité la déchèterie et ont assisté à des ateliers sur le tri et la valorisation des déchets. Une centaine de collégiens de Woerth ont visité l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Schweighouse-sur-Moder et ont assisté à un atelier sur le tri des déchets avec nos ambassadeurs du tri.

Au total, les ambassadeurs de la prévention et du tri ont animé des ateliers de sensibilisation dans **une trentaine de classes à l'école primaire et au collège**. Plus de 800 élèves ont été sensibilisés au tri et la valorisation des déchets.

Contrôles de la qualité du tri

Pas moins de **16 010 bacs ont été contrôlés** visuellement par les ambassadeurs de la prévention et du tri en 2025. **Le taux de bacs non conformes s'élevait à 23,42 %**.

Les ambassadeurs Quali'tri de SUEZ ont contrôlé 24 306 bacs de tri en 2025.

Une grande partie des bacs non conformes lors des contrôles de la qualité du tri sont dus aux déchets en sacs, mouchoirs/essuie tout et les objets en plastique.

Pour diminuer les refus et enseigner aux habitants des logements collectifs le bon geste de tri, les ambassadeurs de la prévention et du tri sont amenés à réaliser des **opérations de sensibilisation en porte-à-porte**. En 2025, ils ont rencontré les résidents de 30 immeubles collectifs sur tout le territoire, soit plus de 280 personnes **sensibilisées**.



Les particuliers des habitations individuelles sont également sensibilisés suite aux contrôles. Au total, **plus de 150 personnes ont reçu la visite des ambassadeurs pour corriger leur geste de tri**.

Publications et relation usager

Dans une démarche d'**amélioration continue du service aux usagers**, un nouveau module a été intégré au site internet du SMICTOM afin de simplifier l'accès aux démarches en ligne. Grâce à une navigation plus intuitive, les usagers peuvent accéder directement au service ou à la catégorie correspondant à leur besoin. En 2025, les différents formulaires en ligne ont permis de traiter près de 4 400 demandes.



À l'occasion des 50 ans du syndicat, **une édition spéciale anniversaire du journal du SMICTOM** a été distribuée à l'ensemble des foyers du territoire. Cette publication retrace les principales étapes de l'évolution de la gestion des déchets ainsi que les actions de prévention et de réduction mises en œuvre au cours des cinq dernières décennies.

Par ailleurs, le SMICTOM a publié, à l'été 2025, la **32^e édition du Mag Info Zéro Déchet**, consacrée à la thématique de la réduction des déchets pendant la période estivale.

Collecte des déchets

43 662 tonnes

de déchets ménagers et assimilés produits
et collectés sur le territoire en 2025.

478 kg/hab.

611 kg/hab. en France

Bac brun

68 kg

(Moyenne nationale : 246 kg)

Bac jaune

62 kg

(Moyenne nationale : 53 kg)

Conteneur à verre

43 kg

(Moyenne nationale : 34 kg)

Conteneur biodéchets

33 kg

(Moyenne nationale : 19 kg)

Déchèteries

272 kg

(Moyenne nationale : 240 kg)

Chiffres 2021



La collecte en porte à porte

Sur le territoire du SMICTOM, les ordures ménagères et les déchets recyclables du bac de tri (emballages et papiers graphiques), sont collectés **en porte à porte par le prestataire SUEZ**. Ils représentent **27 %** des déchets produits sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte une fois toutes les deux semaines (C0,5).

L'ensemble du territoire est en redevance incitative pour le flux OMR. Les usagers sont facturés au poids avec une tarification commune pour les communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains réalisée par le SMICTOM.

6 154 tonnes

En 2025, la quantité d'OMR collectées sur le territoire du SMICTOM **a diminué de 44 %** par rapport à 2023 avec 6 154 tonnes, soit 68 kg par habitant.

La collecte sélective (CS)



La collecte sélective des déchets déposés dans le bac de tri est effectuée en porte à porte tous les 15 jours (C0,5).

5 616 tonnes

Trois ans après l'extension de la collecte à tous les emballages, **la quantité de déchets collectés dans les bacs de tri est maintenant stable** depuis 2024 avec 62 kg/hab, soit 5 616 tonnes.

La collecte en apport volontaire

La collecte en point d'apport volontaire concerne les emballages en verre, les déchets alimentaires et les apports en déchèteries, soit **73 %** des déchets produits sur le territoire du SMICTOM.

Les emballages en verre

Le verre est collecté en mélange sur tout le territoire par la société RECYCAL MINERIS.

Le SMICTOM dispose d'un parc de 269 conteneurs, soit un conteneur pour 339 habitants.

3 882 tonnes

La performance de collecte du verre est restée stable par rapport à 2024 avec 3 882 tonnes collectées dont

- 559 tonnes en déchèteries
- 3 323 tonnes en conteneurs communaux



Les déchets alimentaires



Les déchets alimentaires sont collectés deux fois par semaine par le prestataire de collecte SUEZ (C2).

Plus de **400 bornes** permettent aux usagers de trier leurs déchets alimentaires afin de les valoriser.

3 186 tonnes

En 2025, 3 186 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées dont 2 982 dans les points d'apports volontaires, soit 33 kg/hab.

Les déchèteries

Modalités d'accès pour les particuliers

Le nombre d'entrées est limité à **20 passages par an** dans la limite de 2 m³ par apport, les passages supplémentaires sont facturés :

- de 21 à 30 entrées : 5 €
- au-delà de 30 entrées : 50 €

Modalités d'accès pour les professionnels

L'accès aux déchèteries pour les professionnels est soumis à certaines conditions tarifaires.
Les apports des professionnels sont limités aux déchèteries de Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth.

Conditions tarifaires :

- Chaque professionnel est assujetti à une part fixe annuelle de 40 € ainsi qu'à une part variable suivant la nature et le volume/poids des déchets apportés.
- La part fixe est due même si l'entreprise n'accède pas à l'une des déchèteries au cours de l'année.
- La facturation est semestrielle.

Horaires d'été	Horaires d'hiver
du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
9h - 11h45 14h - 17h15	9h - 11h45 13h30 - 16h45



Tonnages

En 2025, **24 750** tonnes de déchets ont été collectés sur l'ensemble des 11 déchèteries du territoire représentant **57 % du total des déchets produits**. 80 % des déchets collectés en déchèteries sont valorisés.

Flux	Prestataire	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Évolution
Papier/carton	SCHROLL	1016	1065	- 5 %
Gravats	SPRINAR, HERRMANN TP, SELTZ MATERIAUX	5 213	5 445	- 4 %
Métaux	GDE ENVIRONNEMENT	1 180	1 026	+ 15 %
Batteries	GDE ENVIRONNEMENT	23	25	- 8 %
Végétaux	SPRINAR	5 391	6 144	- 12 %
Déchets toxiques	CHIMIREC	198	114	+ 74 %
DEEE	ECOSYSTEM	971	999	- 3 %
Objets de la maison	SARDI, ECOMAISON	2 466	2 792	- 12 %
Plâtre	RITLENG, VALOBAT	497	490	+ 1 %
Huile végétale	REFOOD	15	19	- 21 %
Huile minérale	ETS GRANDIDIER	62	63	- 2 %
Piles	COREPILE	10,1	13,1	- 23 %
Bois	SCHROLL	2 788	2 832	- 4 %
Lampes	ECOSYSTEM	5,1	4,7	+ 9 %
Jeux, jouets, ASL, ABJ	ECOLOGIC, ECOMAISON	37	79	- 53 %
Menuiseries vitrées	VALOBAT	92		-
Cartouches et radiographies	RECYCLM, PRINTERRE	1,8	2,6	- 31 %
Non recyclables	SMICTOM NORD ALSACE	4 784	4 897	- 2 %
TOTAL		24 750	26 011	- 5 %

Collectes de pneus usagés



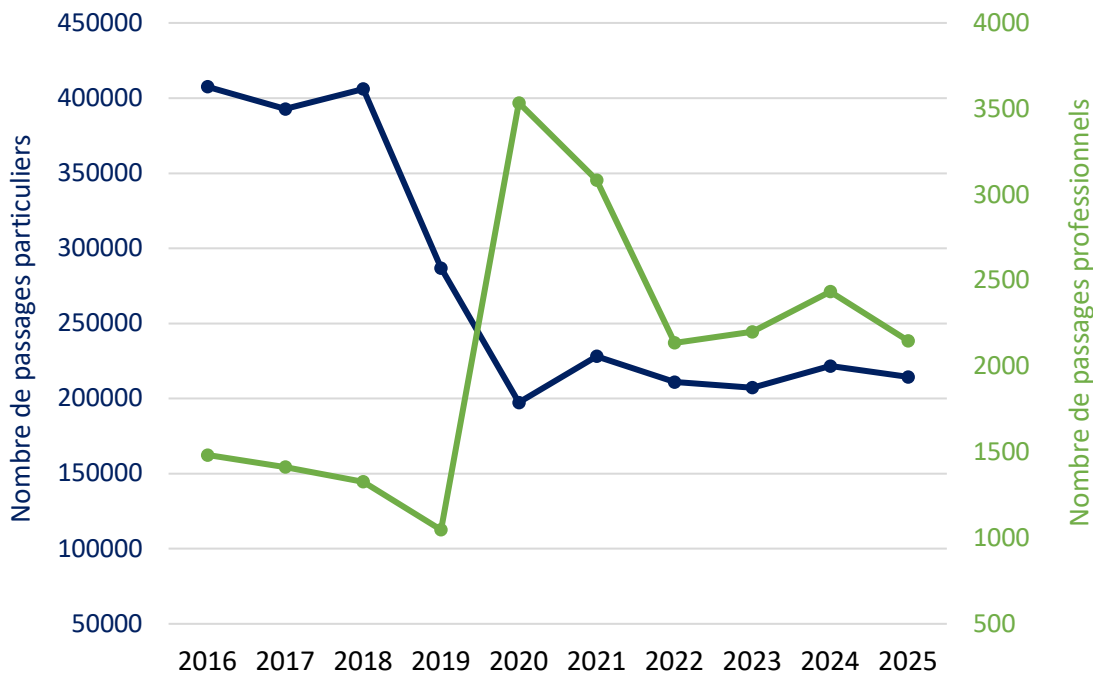
Pour lutter contre les dépôts sauvages, et suite aux succès des journées exceptionnelles de collecte de pneus organisées en 2022 et 2023, le SMICTOM a de nouveau étendu la période de collecte à deux semaines. Déchèteries concernées : Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth.

151 tonnes

Environ 151 tonnes de pneus ont été collectés en 2025, soit 23 % de moins qu'en 2024, les apports ayant été limités à 4 unités par badge et 8 unités par véhicule.

Fréquentation

En 2025, le nombre de passages en déchèteries s'élève à **224 079** toutes catégories d'utilisateurs confondus. L'évolution sur les 10 dernières années est présentée ci-dessous.



La **fréquentation des déchèteries par les particuliers** est détaillée dans le tableau ci-dessous, accompagné d'une analyse de son évolution depuis 2022.

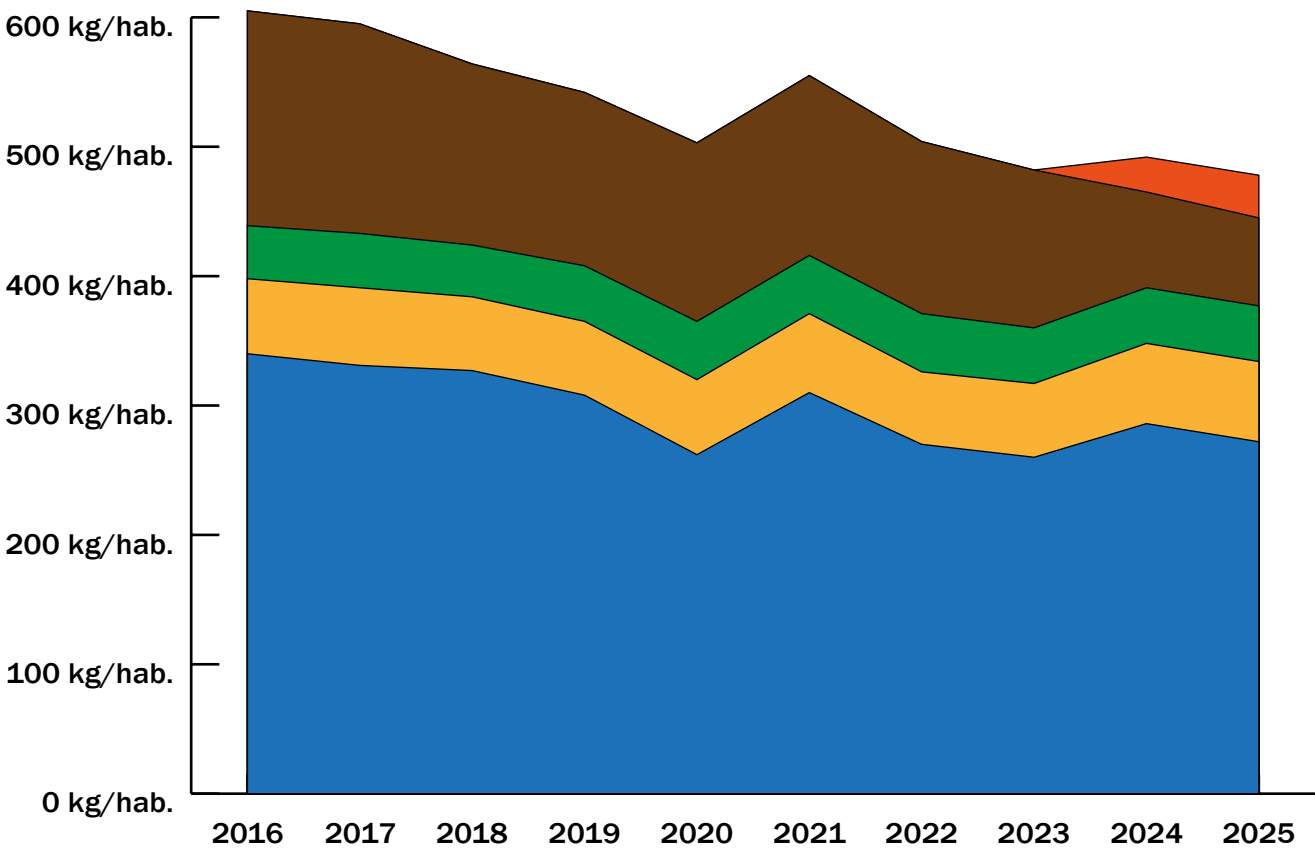
Site	2022	2023	2024	2025
Beinheim	7 967	7 917	8 651	7 264
Betschdorf	13 630	13 050	13 484	13 132
Hatten	10 154	9 310	10 172	10 816
Lauterbourg	13 063	12 918	14 592	14 258
Lembach	8 533	7 973	7 812	7 382
Mertzwiller	14 937	14 231	13 636	14 438
Niederbronn-les-Bains	41 115	40 611	42 669	40 358
Soultz-sous-Forêts	28 759	28 597	31 607	30 946
Wintzenbach	13 286	13 573	15 290	15 589
Wissembourg	32 350	31 869	33 447	30 732
Woerth	21 170	27 244	30 284	29 436
TOTAL	210 964	207 293	221 644	214 351



Évolution des tonnages

La production de déchets ménagers n’a cessé de diminuer entre 2016 et 2020. La mise en place de la redevance incitative à l’ensemble du territoire en 2018 a engendré une baisse importante de la quantité d’OMR.

Évolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant sur le territoire du SMICTOM entre 2016 et 2025 (hors DIB et amiante) en kg/hab.



■ Déchèterie ■ Bac de tri ■ Verre
■ Ordures ménagères résiduelles ■ Déchets alimentaires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères résiduelles	166,0	161,7	139,6	134,1	138,1	138,9	133,0	121,7	74,1	67,7
Verre	41,5	41,9	40,1	42,9	45,3	45,1	44,5	43,3	43,2	42,7
Emballages et papiers	57,2	57,9	60,3	57,1	57,0	60,9	55,8	57,4	61,8	61,8
Déchèteries	339,6	330,6	326,7	308,3	262,4	309,7	269,8	263,0	286,6	272,3
Déchets alimentaires									27,0	32,8
TOTAL	604,9	594,6	563,4	542,3	503,5	554,7	503,2	485,4	492,7	477,3

Temps forts 2026

Une déchèterie plus moderne à Betschdorf



Les travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Betschdorf ont débuté en mai 2025. **Ce nouveau site remplacera la déchèterie actuelle.**

Cette nouvelle déchèterie de 73 ares accueillera **14 bennes** ainsi qu’un **local réemploi**. L’ouverture est prévue fin 2026.

Déploiement d’une nouvelle filière

Une **convention de reprise de panneaux solaires** a été signée entre le SMICTOM Nord Alsace et la société SOREN. Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à 90 % de leur masse. Ils sont démantelés afin de séparer le verre, l’aluminium, les plastiques et les composants électroniques, qui sont ensuite valorisés pour fabriquer de nouveaux produits. Ce recyclage permet de préserver les ressources naturelles, de limiter les déchets et d’accompagner le développement des énergies renouvelables dans une logique d’économie circulaire.

Optimisation du service de collecte des déchets alimentaires.

Afin de répondre aux besoins des usagers, **53 nouveaux abri-bacs** ont été installés en 2025, permettant aux particuliers de trier leurs déchets alimentaires sans saturer certaines bornes déjà en place, notamment dans les centres bourg.

La **distribution de sacs en papier kraft**, initialement organisée par permanences dans les déchèteries, a également été repensée. Les usagers ont maintenant la possibilité de récupérer un ou deux lots de 50 sacs directement au siège du SMICTOM Nord Alsace ou aux déchèteries de Niederbronn-les-Bains, Woerth, Soultz-sous-Forêts, Lauterbourg et Wissembourg.



Traitement et valorisation

86 %

des déchets produits sur le territoire
sont valorisés

Valorisation matière

64,2 %

28 034 tonnes

Valorisation énergétique

21,4 %

9 340 tonnes

Stockage

14,4 %

6 287 tonnes



Traitement des déchets

En Alsace du Nord, 86 % des déchets ménagers produits sur le territoire en 2025 ont été valorisés.

Valorisation matière

Près de **65 % des déchets produits** sur le territoire du SMICTOM ont fait l'objet de **valorisation matière**. Il s'agit des déchets de la collecte sélective (bac de tri et verre) mais également des apports valorisables des déchèteries.

	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Variation
Emballages et papiers hors refus de tri	4 186	4 420	- 5,3 %
Verre en apport volontaire	3 882	3 922	- 1,0 %
Déchèteries	19 966	21 113	- 4,8 %
TOTAL	28 034	29 455	- 4,8 %

Valorisation énergétique

En 2025, **9 340 tonnes** de déchets ont été valorisés énergétiquement : **6 154 tonnes** d'ordures ménagères ont été **incinérées** et **3 186 tonnes** de déchets alimentaires ont été valorisés par **méthanisation**.

	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Variation
Incinération des OMR	6 154	6 722	- 8,4 %
Méthanisation des biodéchets	3 186	2 598	+ 22,6 %
TOTAL	9 340	9 320	+ 0,2 %



Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de **valorisation énergétique** EVNA à Schweighouse-sur-Moder dont le rendement avoisine les 100 % depuis 2019.

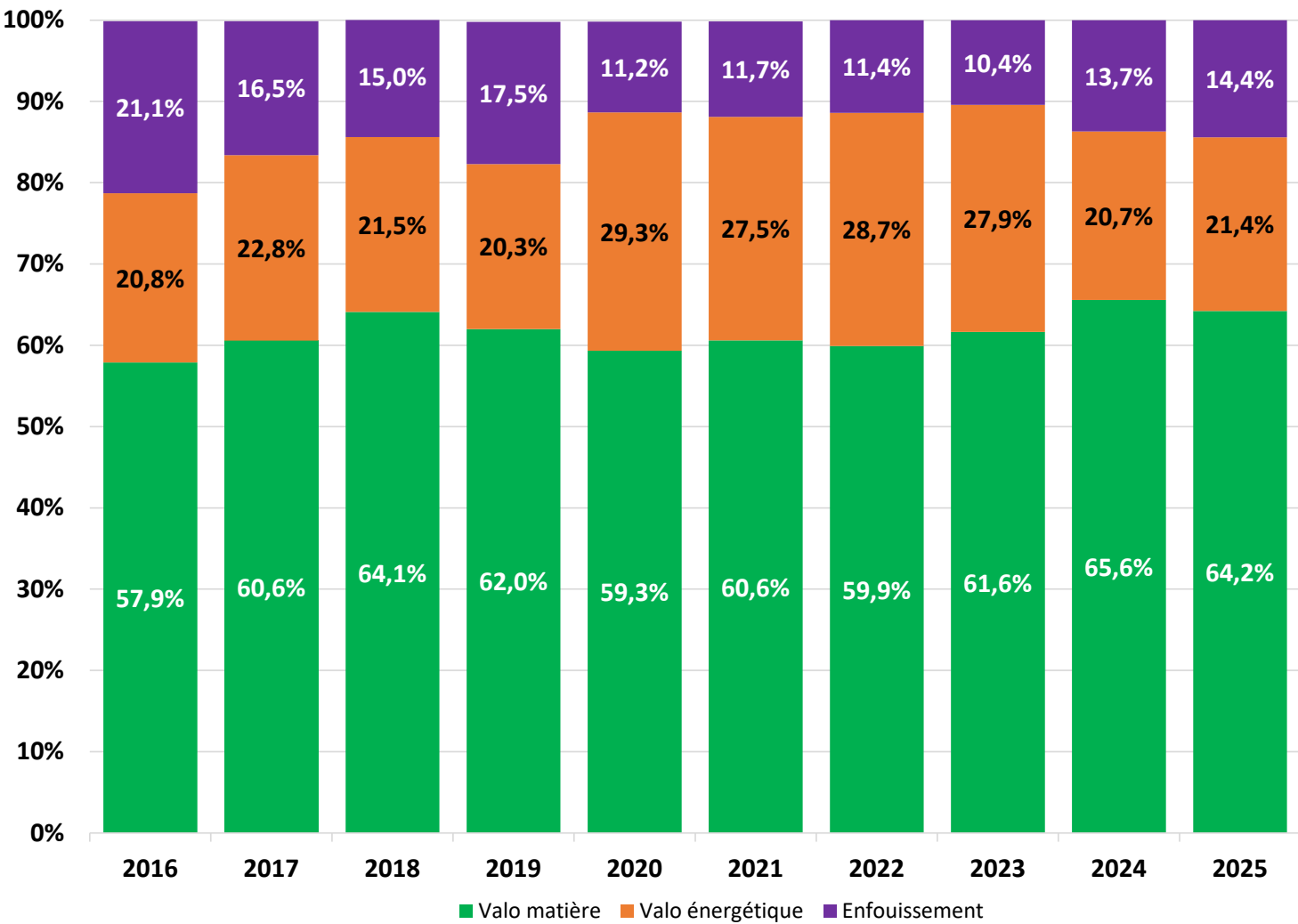
Les déchets alimentaires sont traités par Valorest au port du Rhin et Méthavos à Obershaeffolsheim.

Enfouissement

Les déchets ménagers non valorisables sont enfouis à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Wintzenbach qui est gérée par le SMICTOM. L'installation accueille également des DAE. **Seuls 14 % des déchets ménagers produits sur le territoire du SMICTOM sont enfouis contre 41 % en 2015.**

	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Variation
Bennes tout venant des déchèteries	4 784	4 897	- 2,3 %
Refus de tri	1 430	1 193	+ 19,9 %
Apports d'amiante	73	58	+ 25,9 %
DAE	29 358	35 701	- 17,8 %
TOTAL	35 645	41 849	- 14,8 %

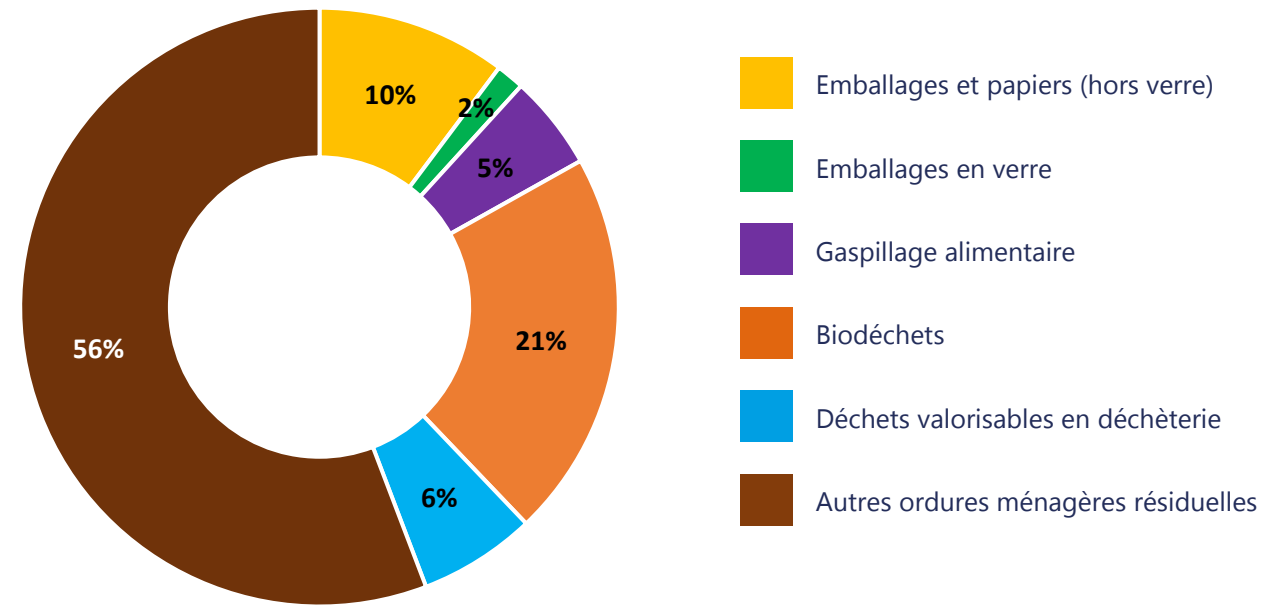
La quantité de déchets non valorisés a diminué de plus de 76 % entre 2010 et 2025. L'évolution des modes de traitement des déchets depuis 2015 est présentée ci-dessous.



Caractérisations

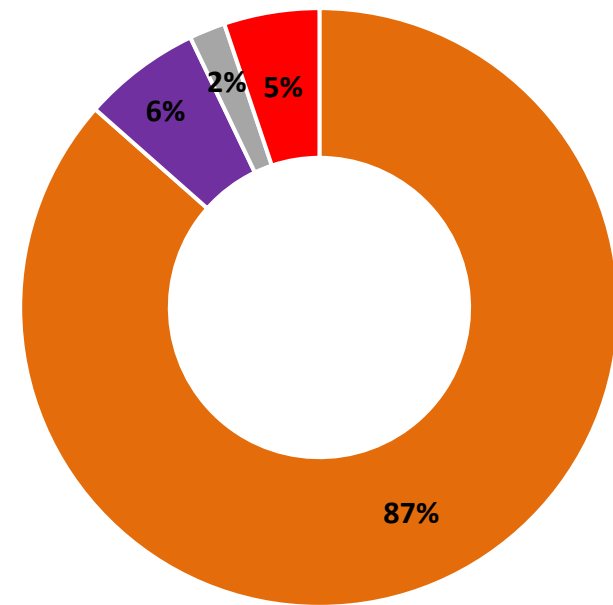
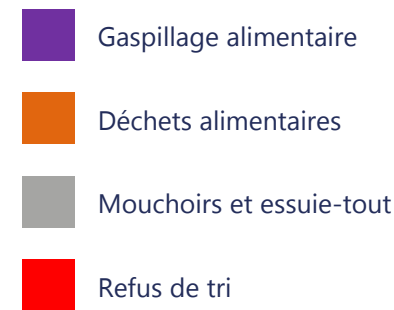
Flux des ordures ménagères résiduelles

Dix caractérisations du flux ordures ménagères résiduelles ont été réalisées en 2025. La nouvelle habitude de tri des déchets alimentaires s’est bien ancrée auprès des habitants du SMICTOM puisque la proportion des biodéchets encore présents dans les bacs d’ordures ménagères résiduelles est passée de 32 % début 2024 à 21 % en 2025. Encore 12 % des déchets sont des emballages et des papiers qui peuvent être triés. En moyenne, **56 % du contenu du bac est considéré comme déchet ultime destiné à la valorisation énergétique.**



Flux des déchets alimentaires

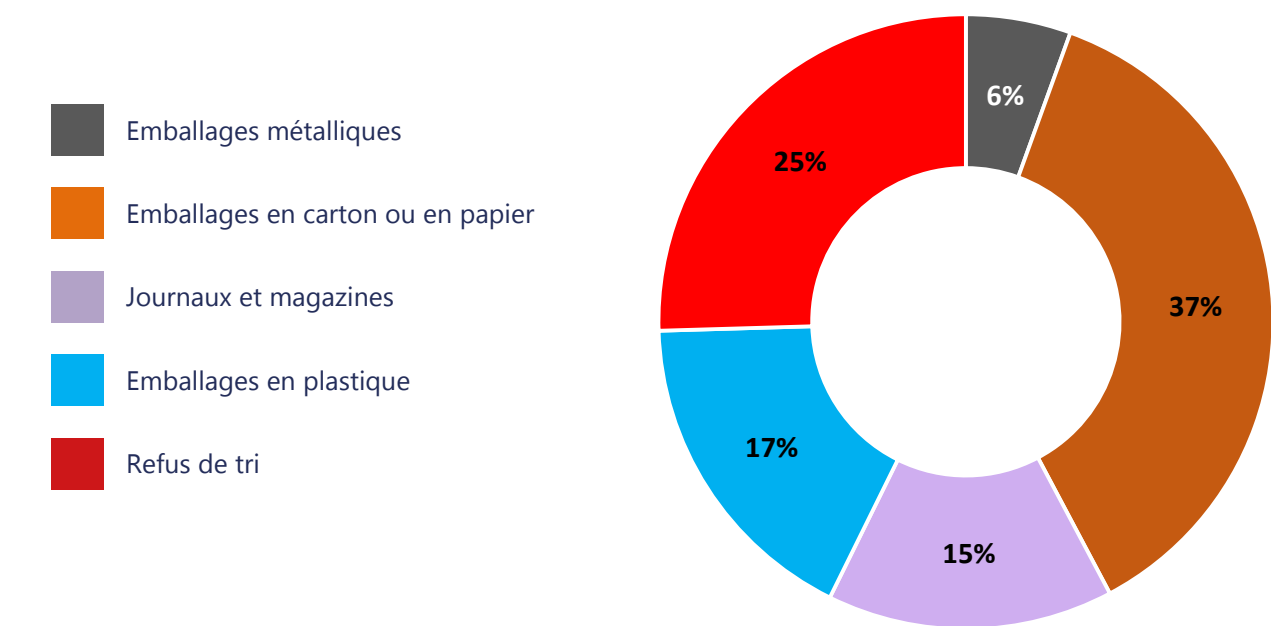
Dix caractérisations du contenu des bornes de collecte des déchets alimentaires ont également été réalisées en 2025. Environ **87 % du contenu est conforme.** Le gaspillage alimentaire représente 6 % des apports (fruits entiers, aliments encore emballés). Les refus de tri ne représentent que 5 %.



Flux des emballages et papiers

Le contenu du bac de tri est acheminé au centre de tri **ALTEM**, société du groupe SCHROLL à Strasbourg. Les déchets recyclables y sont triés par matière en vue d’être recyclés et les erreurs de tri sont acheminées vers l’ISDND de Wintzenbach.

Quinze caractérisations du contenu du bac de tri ont été effectuées par SCHROLL en 2025 avec un taux de refus moyen de **25,46 %**, en hausse par rapport à 2024 (21,26 %). Cette hausse s’explique par la présence importante de sacs d’ordures ménagères résiduelles et de déchets imbriqués les uns dans les autres.



Indicateurs financiers

Le SMICTOM opère en régie l'exploitation de l'ISDND et des 11 déchèteries du territoire.

La collecte des déchets d'ordures ménagères, des emballages et papiers et des déchets alimentaires, tout comme leur traitement est effectué en prestation.

Les déchets collectés en déchèteries sont traités par des entreprises privées, à l'exception des déchets ultimes.

17 286 691 €

**de dépenses de fonctionnement
pour l'année 2025**



Budget d'investissement 2025

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2025	
	2 941 889 €
Travaux	1 837 778 €
Conteneurs et matériels divers	278 053 €
Matériel informatique	6 057 €
Matériels de bureau et mobilier	1 887 €
Matériels et outillages techniques	57 422 €
Immobilisations en cours	55 906 €
Remboursement de la dette	704 786 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2025	
	3 647 503 €
Immobilisations en cours	-
FCTVA	432 715 €
Excédent de fonctionnement	3 214 788 €

Investissements à venir

PROJET	Année	MONTANT TTC
		6 400 000 €
Déchèterie de Betschdorf	2026	2 400 000 €
Déchèterie de Soultz-sous-Forêts	2027	2 000 000 €
Déchèterie de Woerth	2029	2 000 000 €

Budget de fonctionnement 2025

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025	
	17 286 691 €
Charges à caractère général	14 472 635 €
Charges de personnel	2 008 634 €
Autres charges de gestion courante	169 927 €
Charges financières	48 211 €
Charges exceptionnelles	86 384 €
Provision semi-budgétaire	500 900 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025	
	17 014 378 €
Atténuations de charges	71 966 €
REOM incitative	4 496 258 €
DAE	4 627 425 €
Vente de matériaux	662 169 €
Vente d'électricité	61 108 €
Facturation accès, badges, sacs et bacs	95 904 €
Participations com. de communes	5 257 147 €
CITEO et ECODDS	1 201 939 €
Autres produits de gestion courante	539 807 €
Produits spécifiques	656 €

PRESTATAIRE	MONTANT DES PRESTATIONS
SUEZ	4 106 182 €
SMITOM HAGUENAU	800 456 €
SCHROLL	1 395 959 €
SERPOL	755 419 €
TRANSMÉTAUX	297 128 €
RECYCAL	272 480 €
OVIVE	446 625 €
RYTEC	121 787 €
SPRINAR	171 559 €
DÉCHETS SERVICES ENVIRONNEMENT	157 465 €

Mesures pour la santé et l'environnement

Santé et sécurité

La prévention des risques professionnels au sein du SMICTOM repose sur **l'action conjointe d'un assistant de prévention et d'un chargé de mission Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)**. Ce dernier accompagne les différents services à travers des audits réguliers, l'identification des situations à risque et la formulation de recommandations adaptées aux spécificités de chaque activité. Leur mission vise à **garantir la sécurité** des agents, à améliorer les conditions de travail et à **promouvoir une culture de prévention partagée** au sein de la collectivité.

Dans cette dynamique, le SMICTOM a engagé une démarche de diagnostic des risques psychosociaux (RPS). Cette étude a permis d'identifier les principaux facteurs de risque et d'élaborer un **plan d'actions pluriannuel** destiné à renforcer la qualité de vie et les conditions de travail des agents.

La **formation des agents aux gestes de premiers secours** constitue un axe important de la politique de prévention du SMICTOM. Afin de permettre une prise en charge rapide et adaptée en cas d'accident ou de malaise sur le lieu de travail, 19 agents ont ainsi suivi ou renouvelé leur formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en 2025. À ce jour, **40 %** des effectifs du SMICTOM sont formés aux premiers secours, renforçant ainsi la capacité de la collectivité à prévenir les risques et à intervenir efficacement en situation d'urgence.

Environnement et biodiversité

Dans une **démarche d'éco-exemplarité** et de gestion durable de ses espaces extérieurs, le SMICTOM met en œuvre une **gestion intégrée des déchets verts** sur les sites du siège et de l'ISDND. Cette approche repose notamment sur la pratique de la **tonte mulching**, qui permet de laisser les résidus de tonte sur place afin de nourrir naturellement les sols et de limiter la production de déchets verts.



Par ailleurs, **aucun pesticide ni engrais chimique n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts**. Les déchets alimentaires ainsi que les résidus de taille sont valorisés par compostage, contribuant ainsi au retour de la matière organique au sol et à la réduction des déchets à traiter. Ces pratiques s'inscrivent pleinement dans la **volonté du SMICTOM de promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement et cohérente avec les messages de prévention portés auprès des usagers**.

GLOSSAIRE

Biodéchets

Déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales : déchets alimentaires (épluchures, restes de repas), déchets verts de jardin (tontes, feuilles, branches). Ils peuvent être valorisés par compostage ou méthanisation.

Collecte sélective

Mode de collecte permettant de séparer les déchets recyclables (emballages, papiers, verre) des ordures ménagères résiduelles, en vue de leur valorisation. Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Déchets produits par les entreprises, artisans, commerçants et administrations dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils peuvent être assimilés aux déchets ménagers lorsqu'ils présentent les mêmes caractéristiques.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets similaires produits par les activités économiques (commerces, artisans, administrations) collectés par le service public. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables, le verre, les biodéchets et les déchets collectés en déchèterie.

Gestion de proximité

Mode de gestion des déchets au plus près de leur lieu de production, notamment par le compostage domestique ou partagé, limitant ainsi les transports et favorisant l'économie circulaire locale.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Centre d'enfouissement technique où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent être ni recyclés, ni valorisés. Anciennement appelé «décharge», l'ISDND répond à des normes environnementales strictes.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restants après le tri sélectif, contenus dans les bacs d'ordures ménagères classiques. Ils sont destinés à la valorisation énergétique.

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Document de planification fixant les objectifs de réduction des déchets et les actions à mettre en œuvre sur le territoire pour les 6 années à venir, conformément à la réglementation nationale.

Redevance incitative

Mode de financement du service de gestion des déchets basé sur le principe «pollueur-payeur». Le montant est calculé en fonction de la quantité de déchets produits par chaque usager, incitant ainsi à réduire et mieux trier.

Tri à la source

Action de séparer les différents flux de déchets dès leur production, par l'utilisateur lui-même, avant leur collecte. Obligatoire pour les biodéchets depuis le 1er janvier 2024.

Usine de Valorisation Énergétique (UVE)

Installation industrielle permettant de traiter les déchets par incinération tout en récupérant l'énergie produite sous forme de chaleur ou d'électricité. Anciennement appelée «incinérateur».



SMICTOM Nord Alsace

54 rue de l'Industrie BP 40081 - 67162 WISSEMBOURG CEDEX

03 88 54 84 00

www.smictom-nord67.com

Photos : SMICTOM Nord Alsace, Freepik, CITEO

